



LA VILLE RECRUTE

UN POLICIER MUNICIPAL (H/F) À TEMPS COMPLET

Grades : Gardien-brigadier ou Brigadier-chef principal

La commune de Saint-Prix, « Ville jardin » de 7 671 habitants, adossée à la forêt de Montmorency et membre de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, recrute un Policier Municipal (h/f), rattaché à la Police Municipale de SAINT-PRIX, par voie statutaire, et notamment de mutation ou de détachement.

MISSIONS

Au sein du service de la Police Municipale de SAINT-PRIX, le Policier Municipal (h/f) exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population.

- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- Recherche et relevé des infractions.
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels.
- Accueil et relation avec les publics.
- Permanence opérationnelle et organisationnelle du service de police municipale.
- Participation aux opérations coordonnées avec la Police Nationale.

COMPÉTENCES REQUISES

SAVOIRS :

- Connaître les pouvoirs de police du maire et attributions des administrations ainsi que les pouvoirs et attributions des services de la sécurité et de la justice.
- Connaître les acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention.
- Appliquer les techniques de neutralisation des armes et animaux dangereux.
- Appliquer les techniques de communication, de gestion de conflit, de médiation ainsi que les techniques d'interpellation, d'enquête et de prélèvement.
- Maîtriser le fonctionnement des administrations et établissements publics, les instances, processus et circuits décisionnels.
- Appliquer les techniques et outils de communication.
- Connaître et appliquer les techniques de résolution des conflits et de médiation.

SAVOIR FAIRE :

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention.
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur.
- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats.



- Analyser rapidement une situation ou des évènements imprévus.
- Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises.
- Établir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'ilotage et de prévention.
- Développer l'information et le dialogue auprès de la population.
- Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux, des agents du service et du public accueilli.
- Organiser les moyens techniques et humains pour assurer la continuité du service.

SAVOIR ÊTRE :

- Faire preuve de rigueur, d'un fort esprit d'équipe, d'autonomie.
- Être disponible.
- Avoir un sens aigu du service public, une bonne condition physique.
- Avoir le sens de l'écoute, de la médiation, calme, et une forte maîtrise de soi.
- Respecter la déontologie.
- Posséder de réelles qualités relationnelles.
- Avoir le sens des responsabilités.

Rémunération :

Statutaire
indemnité spéciale de fonction et d'engagement (part fixe / part variable)
Prime annuelle

1 astreinte rémunérée
20 heures récupérées ou rémunérées, intégrées au planning mensuel
25 congés annuels - 15 RTT
chèque de Noël annuel de 100 € + CNAS

Temps de travail :

Temps complet du lundi au vendredi.
Ponctuellement, renforts sur des manifestations culturelles ou sportives en soirées,
week-ends et jours fériés.

Conditions d'exercice :

Travail en équipe, par tous temps sur la voie publique, du lundi au vendredi, et ponctuellement
en soirées, week-ends et jours fériés.
Equipe composée d'un chef de service, d'un agent PM et d'un ASVP
Service doté de locaux adaptés dédiés au service de police municipale, d'un véhicule électrique,
Projet d'armement du service en cours
Territoire maillé de 25 caméras de vidéosurveillance - CSU intercommunal

Contraintes spécifiques :

Travail debout et en extérieur, horaires ponctuellement décalés, déplacements fréquents.
Port de tenue, utilisation de radio et de logiciels spécifiques.

Permis de conduire obligatoire

Poste à pouvoir immédiate.